

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024  
Délibération N°2024-007



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 26
Conseillers excusés et représentés : 8
Conseiller excusé et non représenté : 0
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 30
Vote contre : 0
Abstentions : 4

L'an 2024, le jeudi 1<sup>er</sup> février, à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 26 janvier 2024, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (26)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, VARS Florence, VIDAL Sarah, Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, FOURNIE Francis, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, NICOLAS Olivier, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (8)

Madame CLOT Marie-Noëlle a donné pouvoir à Madame HER Anne-Christine,  
Madame ECHENE Eléonore a donné pouvoir à Monsieur CESAR Alexis,  
Madame SOUNILLAC Marie-France a donné pouvoir à Madame BULTEL-HERMENT Monique,  
Madame TAUSSAT Régine a donné pouvoir à Monsieur LAURAS Christophe,  
Monsieur COMBET Arnaud a donné pouvoir à Madame VIDAL Sarah,  
Monsieur DONORE Joseph a donné pouvoir à Madame BEZOMBES Martine,  
Monsieur FERRAND Bernard a donné pouvoir à Monsieur RUBIO Frédéric,  
Monsieur GOMBERT Benjamin a donné pouvoir à Monsieur NICOLAS Olivier.

Conseiller absent non représenté (1)

Monsieur JULIEN Serge.

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABBOU

**DELIBERATION N°2024-007 - TARIFS 2024 - VILLE DE RODEZ - FESTIVAL F'ESTIVADA 2024 - TARIFS REGIE 2024**

Vu la délibération n°2023-142 du Conseil municipal du 16 novembre 2023, relative aux tarifs 2024,  
Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter l'annexe 15 : FESTIVAL F'ESTIVADA 2024 - Tarifs régie.

Annexe 15 : FESTIVAL F'ESTIVADA 2024 - Tarifs régie

Soucieux de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer, il sera proposé une billetterie accessible à 25 € pour 4 concerts et 55 € pour les 12 concerts. Avec le F'Estivada nous souhaitons garantir l'accessibilité à une offre culturelle riche en pratiquant une offre tarifaire adaptée à tous.

**Tarifs billetterie :**

Tarif unique par soirée : 25 €

PASS pour 3 soirées : 55 €

Enfant - de 3 ans : gratuit

Le Conseil municipal à l'unanimité par 30 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Mathilde FAUX, Sarah VIDAL, Arnaud COMBET, Jean-Michel COSSON) approuve l'ajout de l'annexe 15 aux tarifs 2024 de la Ville de Rodez et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Signé : Nadia ABBOU

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 2 février 2024

Transmise en Préfecture le 2 février 2024

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20240201-DEL2024007-DE  
Reçu le 02/02/2024

**FESTIVAL F'ESTIVADA  
TARIFS REGIE 2024**

Les tarifs s'appliquent du 2 février 2024 au 14 juillet 2024.

La Ville de Rodez mettra en place une régie temporaire pour le Festival des 11, 12 et 13 juillet 2024 afin d'encaisser la vente de billets pour les 3 soirées.

Il est proposé de fixer les tarifs TTC suivants :

- 1 soirée : 25 €
- Pass pour 3 soirées : 55 €
- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

**FESTIVAL F'ESTIVADA  
TARIFS Débit de boissons**

Pour les trois soirées, il est proposé de fixer le tarif de 3 000 € TTC pour chaque emplacement de débit de boissons.

**FESTIVAL F'ESTIVADA  
TARIFS Restauration ambulante**

Pour les trois soirées, il est proposé de fixer le tarif de 2 000 € TTC pour chaque emplacement de restauration ambulante.